



MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATeC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Teiler Valérie, au nom de Eco-Bat SA, à Bulle, pour la démolition d'une habitation individuelle, d'un garage et d'un bûcher. Construction d'un immeuble de 6 appartements, d'un parking souterrain et de sondes géothermiques. Demande de dérogation aux Limites de construction réservées pour la route communale « Rue de Forcel » pour le prolongement d'un muret existant, soit/sis sur l'article n° 452 RF Broc, Rue du Forcel 6.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir du 21.03.2026**. En raison de la suspension prévue par le Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), la durée de l'enquête sera prolongée de 7 jours avant et après le dimanche de Pâques.



Broc, le 20.03.2026